

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 50

Artikel: Figures vaudoises : croquis : Paul Cérésolle : président de la Confédération
Autor: L.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Figures vaudoises (*).

Croquis.

PAUL CÉRÉSOLE

Président de la Confédération.

Pour la quatrième fois depuis 1848, le canton de Vaud vient d'avoir l'honneur de fournir le président de la Confédération suisse.

Examinons un peu quel est l'homme qui a été appelé à la première dignité fédérale.

M. Paul Cérésole est né à Friedrichsdorf, village du landgraviat de Hesse-Hombourg, près de Francfort, en 1832. Son père, M. Auguste Cérésole, y avait été appelé comme pasteur, s'y était marié et a été à la tête de la paroisse pendant quatorze ans.

Second de sept frères, M. Paul Cérésole est d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, vigoureusement constitué et d'une assez belle prestance. Son visage a de la régularité ; son front est large, ses cheveux lisses et châains ; il porte une moustache brun-clair bien fournie, sans prétention ni cosmétique. Sa vue est courte et a besoin d'un auxiliaire : autrefois, c'étaient des lunettes à monture d'or ; aujourd'hui, c'est un moderne pince-nez. Sa voix de basse-taille est sonore et sympathique. C'est un organe agréable à entendre, et assez souple pour produire des effets variés et puissants.

Comme orateur, M. Cérésole est très écouté et doit l'être.

Sa parole est nette et claire ; il parle un français pur et sans accent local, élégant sans recherche et correct sans pédanterie. Sa période est bien étudiée, son geste modéré, ses effets oratoires bien ménagés, et quel que soit le sujet qu'il traite, son éloquence, qui fuit les extrêmes, a toujours quelque chose d'élevé, qui parle à la fois au cœur et à l'esprit.

Outre ces avantages, il a celui de bien posséder l'allemand. Dès son enfance, sa mère, qui est Allemande, l'a familiarisé avec cette langue, et, aujourd'hui encore, c'est en allemand qu'il s'entretient toujours avec elle.

Après avoir fait sa première éducation, sous la direction de son père, il fut envoyé au collège de Neuchâtel pendant l'époque troublée qui suivit la

(* En commençant une série de petites biographies d'hommes vivants, sous le titre de *Figures vaudoises*, notre collaborateur, M. L. Croisier, a entrepris une tâche à la fois très difficile et délicate. Tout en le félicitant de son courage, nous devons cependant lui faire observer que nous lui laissons toute la responsabilité de ses appréciations. (Rédact.)

révolution de 1845, puis vint finir ses études à l'Académie de Lausanne, où il reçut son diplôme de licencié en droit, en 1856.

Reçu avocat en 1858, il alla résider à Vevey, et ne tarda pas à se faire une place brillante dans le barreau vaudois.

En 1861, il fut appelé par le cercle de Vevey à faire partie de la Constituante. Là, il se fit bientôt remarquer comme orateur, et montra une grande aptitude à traiter les différentes questions constitutionnelles.

Dès lors, sa fortune politique marcha rapidement. Elu député au Grand Conseil en 1862, le 30 janvier de la même année, à peine âgé de 30 ans, il fut nommé conseiller d'Etat. Réélu à ces fonctions en 1866, il donna sa démission bientôt après et rentra dans la vie privée.

Mais il fut la même année l'objet des faveurs du suffrage populaire, qui l'appela à faire partie du Conseil national. Réélu membre de ce corps en 1869, la volonté des Chambres fédérales le désigna, le 1^{er} février 1870, pour succéder à M. Victor Ruffy comme membre du Conseil fédéral.

Placé d'abord à la tête du département des finances, il a ensuite remplacé M. Welti au département militaire.

Comme homme politique, M. Cérésole a dû à ses connaissances variées, aussi bien qu'à son talent d'orateur et à ses principes, d'être pendant un temps le chef du parti libéral vaudois.

Au Conseil d'Etat du canton de Vaud, il s'est fait la réputation d'administrateur intelligent et travailleur, réputation que ne lui ont jamais contestée même ses plus ardents adversaires.

La loi militaire qui nous régit est de lui. C'est une œuvre dont on dit beaucoup de bien et qui dénote, en tout cas, un esprit d'organisation pratique et fécond.

Au militaire, M. Cérésole, d'abord aspirant d'artillerie, a parcouru les grades de l'état-major fédéral et a été promu à celui de colonel le 25 mars 1870.

Il n'entre pas dans le cadre de notre article de discuter la politique fédérale de M. Cérésole. Qu'il nous suffise de dire, qu'en désaccord avec ses commentants sur la question de la révision, il a, aux dernières élections, décliné sa candidature dans le 40^e arrondissement.

C'est l'Oberland bernois qui l'a élu au Conseil national.

Nommé l'année dernière vice-président du Conseil fédéral, M. Cérésolle a été élu le 7 courant, par 120 suffrages sur 145 votants, à la présidence de la Confédération suisse.

Thermes de Lessus, décembre 1872.

L. C.

Les Vaudois du Piémont réfugiés en Suisse.

Tentative de retourner dans leurs vallées. Rendez-vous entre Rolle et Nyon.

II

Après ce que nous avons dit de l'attachement des Vaudois pour leur terre natale, on apprendra sans étonnement que, peu de temps après leur entrée en Suisse, ils avaient formé entre eux le dessein de retourner dans leur pays. L'Etat de Berne, informé de leur projet, avait pris des mesures pour les empêcher, estimant « cet acte téméraire, insensé et dangereux pour eux-mêmes aussi bien que pour la Confédération. » Le bailli des quatre mandements d'Aigle fut en conséquence chargé de faire retourner dans leur domicile tous ceux qui tenteraient l'aventure. Cependant 359 d'entre eux, sans armes, sans chef et sans ressources, se rendirent à Ouchy pour s'y embarquer. Le bailli de Lausanne les fit rentrer chacun dans sa demeure; mais une seconde tentative suivit de près. Les Vaudois réfugiés en Suisse résolurent de se frayer un passage par le Valais et le St-Bernard, et se donnèrent rendez-vous dans la plaine de Bex, près de St-Maurice, où ils arrivèrent de nuit, par divers chemins, au nombre d'environ 600. Mais la saisie d'un bateau chargé d'armes, près de Villeneuve, ayant jeté l'alarme plus loin, les Valaisans et les Savoyards avaient allumé des signaux, et le Rhône, que les Vaudois avaient compté traverser, devenait un obstacle insurmontable.

Le bailli d'Aigle les rassembla alors dans le temple de Bex, leur représenta l'impossibilité du succès, les assura que Dieu aurait pitié d'eux, et qu'en récompense de leur zèle pour la religion, ils ne manqueraient pas de rentrer un jour dans leur pays. Ils se rendirent aux observations du bailli, qui les dirigea sur Aigle, où il leur fit distribuer du pain et des logements.

Le duc de Savoie, qui avait eu connaissance de ces entreprises, établit un cordon de troupes sur la rive méridionale du lac, et, de concert avec le roi de France, fit des représentations aux cantons protestants. Ceux-ci, pour ne pas déplaire à ces deux princes, exprimèrent leur mécontentement à l'Etat de Berne, qui donna ordre au bailli d'Aigle de désarmer les Vaudois et de les envoyer à Yverdon, puis à l'île de St-Pierre, dans le lac de Bièvre. C'est alors que, sur la proposition des princes allemand, 700 Vaudois furent acheminés dans le Brandebourg, 700 dans le Wurtemberg, 800 dans le Palatinat. Un très petit nombre, et parmi eux quelques chefs, obtinrent de rester en Suisse.

Le désastreux résultat de ces deux entreprises

n'éteignit point chez ces infortunés l'espoir toujours persistant de rentrer dans leurs foyers. Un de leurs pasteurs, Henri Arnaud, profita de ces dispositions, et, assuré de l'appui du roi d'Angleterre et de l'intérêt de quelques princes, il forma le hardi dessein de les ramener dans leurs Vallées. Les événements politiques du moment se prêtèrent à cette entreprise.

L'électeur de Brandebourg, en différend avec Louis XIV, voyait ses Etats menacés d'une invasion prochaine. Les Vaudois, réfugiés en Allemagne, saisirent ce prétexte de retourner en Suisse, où ils furent reçus aussi bien que la première fois. Le duc de Savoie, obligé de porter ses troupes sur un autre point, avait dégarni la rive du lac. — Ayant mis à leur tête, sous le titre de colonel, le pasteur Arnaud, les Vaudois se donnèrent rendez-vous pour la mi-août 1689, au bord du Léman, près du bois Prangins, entre Rolle et Nyon, laissant en Suisse leurs femmes et leurs enfants. Ils arrivèrent dans ce lieu par petites troupes, de nuit, et avec toutes sortes de précautions pour ne pas éveiller les soupçons. Une seule troupe, de 120 hommes, traversant la Suisse orientale, fit supposer leur projet. La cour de Turin fit arrêter cette bande et mit dans les fers les hommes qui la composaient. Ceux qui s'étaient réunis à Prangins, ignorant ce qui était survenu, attendirent quelque temps, mais ne voyant pas arriver cette troupe, se décidèrent à partir, au nombre de 1,500, du même lieu d'où partirent, un siècle et demi plus tard, pour une expédition malheureuse, des réfugiés italiens et polonais.

Les Vaudois avaient à leur disposition quinze petits bateaux. Tout étant disposé pour le départ, ils entendirent à genoux une fervente prière de leur chef, puis ils s'embarquèrent dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17 août 1689, entre 9 et 10 heures du soir. Ils traversèrent heureusement d'une rive à l'autre et débarquèrent entre Yvoire et Nernier. Seulement, toutes les barques qui s'étaient chargées d'aller chercher ceux qui étaient restés sur le sol vaudois ne revinrent pas; il n'y en eut que trois qui tinrent leur promesse. Ils firent prisonniers quelques gentilshommes qu'ils retinrent comme otages. Après avoir traversé la Savoie, ils prirent leur chemin par les hauteurs des Alpes et franchirent les neiges du Mont-Cenis, mettant les populations en fuite. Ils battirent, près de Sallabertran, le marquis de Larrey, et enfin le 25 août, jour de profonde et solennelle émotion, ils revirent, du sommet du Sey, leurs pauvres et chères Vallées. Ils en chassèrent bientôt les Piémontais, reprirent possession de leurs églises, et, après en avoir ôté tout ce qui rappelait le culte romain, ils y chantèrent en chœur le psaume LXXIV :

Mon Dieu, faut-il que nous soyons épars,
Et que sans fin ta colère enflammée,
Jette sur nous une épaisse fumée, etc.

Ils avaient trouvé leur pays dévasté, et eurent longtemps pour toute nourriture des herbes cuites, sans beurre ni sel, et pour habitation les cavernes des Alpes. Peu de temps après, à la sollicitation des